

COMMUNICATION DE M. D. WARNOTTE.
DE LA PÉNÉTRATION LENTE D'ÉLÉMENTS ÉTRANGERS
DANS CERTAINES POPULATIONS
A RAISON DE CIRCONSTANCES ÉCONOMIQUES.
A PROPOS DE DEUX NOTES DE M. RIDOLFO LIVI
SUR L'ESCLAVAGE EN ITALIE AU MOYEN AGE.

I.

M. le D^r R. Livi a présenté à la Section d'anthropologie et d'ethnologie de la deuxième assemblée de la Société italienne pour le progrès des sciences une note intéressante sur l'esclavage domes-

tique en Italie au moyen âge et dans la suite ⁽¹⁾. Cette note est le complément d'un autre travail publié en 1907 dans la *Rivista italiana di sociologia* ⁽²⁾. Vers la fin du moyen âge, entre le milieu du XIV^e et le milieu du XV^e siècle, il y eut en Italie une importation très active d'esclaves (en majorité des femmes) provenant principalement des régions de la mer Noire et qualifiés dans les actes de « tartares ». A cette époque, les esclaves étaient traités plus humainement que dans l'antiquité et n'étaient pas considérés autrement que le reste du personnel domestique. Ils ont donc pu se reproduire plus librement et se fondre plus facilement dans la population. Aux envahisseurs tumultueux que nous fait connaître l'histoire (Celts, Grecs, Vandales, Lombards, Sarrasins, Normands, Albanais, etc.), il conviendrait non d'opposer, mais d'ajouter un élément moins apparent, à infiltration plus lente, et dont l'action pourtant a été sensible aussi. M. Livi a vu là un champ ouvert à de nouvelles explorations anthropologiques. Bien que l'entreprise soit récente, la moisson est déjà féconde ; de nouveaux faits relatifs à l'immigration servile dans le midi de l'Italie, et tout particulièrement en Sicile, viennent confirmer les espérances de l'auteur.

Résumons-les. Alors que dans tout le nord de l'Italie l'esclavage domestique s'éteint avec le moyen âge, il continue à vivre en Sicile jusque dans l'époque moderne. Pendant toute cette période encore, les lois siciliennes règlent fréquemment des matières relatives à la condition juridique des esclaves.

Ainsi, en ce qui concerne la vente des esclaves, on distingue la vente *a la fratisca*, c'est-à-dire la vente sans contrat, de bonne foi ; puis la vente *ad usum fere*, c'est-à-dire sans garantie des vices cachés (l'esclave est vendu *comme un sac plein d'os*) ; enfin la vente *more maghazenorum*, celle-ci comportant la garantie des vices rédhibitoires. Cette dernière forme était celle des marchands en gros qui avaient des magasins d'esclaves dans les villes maritimes.

Ces esclaves, ceux du nord comme ceux du midi de l'Italie, se distinguent principalement, d'après les documents qui nous sont parvenus, par la prédominance des faces larges, le nez camus ou aplati ; la couleur de la peau est presque toujours caractérisée

⁽¹⁾ *La schiavitù domestica in Italia nel medio evo e dopo. Seconda nota.* (ARCHIVIO PER L'ANTROPOLOGIA E LA ETNOLOGIA, vol. XXXVIII, n° 3, 1908.)

⁽²⁾ *La schiavitù medioevale e la sua influenza sui caratteri antropologici degli Italiani.* (RIVISTA ITALIANA DI SOCIOLOGIA, vol. XI, pp. 557-581.)

comme olivâtre et quelquefois aussi comme jaune. Les yeux ont souvent la cavité orbitaire profonde. Les textes disent qu'ils sont *suffornati, scarpellini* : mais il se peut que par cette dénomination on ait voulu décrire la conformation des paupières propre à la race mongolique (paupière double). M. Livi croit que la fréquence du type mongolique dans les classes pauvres actuelles de certaines localités italiennes doit être attribuée à l'influence des esclaves ainsi caractérisés. D'après l'*Anthropométrie militaire*, sur 3,130 individus de la province de Venise, 449, soit 14.3 %, sont platyrhiniens, et ce caractère se constate principalement parmi les individus de petite stature (12.9 % dans la province de Venise). D'autres observations tendent à confirmer la vraisemblance de cette conjecture (1). Or, il se fait que le commerce des esclaves avait son centre principal à Venise. On ne peut donc s'étonner de rencontrer aujourd'hui encore dans cette ville autant d'individus offrant certains caractères de la race mongolique.

L'époque à laquelle l'esclavage atteignit son plus grand développement à Venise, fut le XIV^e siècle. En 1379, le gouvernement de Venise imposa une taxe sur les esclaves qui, de 1414 à 1423, rapporta annuellement au trésor 50,000 ducats, ce qui, à raison de 5 ducats par tête, fait monter à 10,000 le chiffre des esclaves vendus ou possédés. C'est un chiffre élevé si l'on considère qu'à cette époque Venise ne comptait guère que 150,000 habitants (2).

En sus du commerce des esclaves, se pratiquait également le commerce des enfants de l'un et de l'autre sexe, vendus par leurs parents mêmes. La plupart venaient de Corfou, de Durazzo, d'Albanie, de Dalmatie, d'Istrie et même du Trentin et de la Lombardie.

Enfin, il faut encore tenir compte de l'esclavage qui résultait de la guerre, et non seulement des expéditions à l'étranger, mais encore des guerres entre Italiens (3).

A côté de ces esclaves du type mongol, il y avait des Grecs, des Rouméliotes, des Albansais, des Serbes. En 1565 fut ordonné à Palerme un recensement des esclaves en vue d'incorporer dans les milices tous ceux qui pouvaient être aptes au service militaire.

(1) *Rivista italiana di sociologia*, XI, p. 60.

(2) *Ibidem*, XI, p. 56.

(3) *Ibidem*, p. 563. Voir aussi au sujet de l'esclavage en Italie à cette époque l'ouvrage de M. KOWALEWSKY, *Die ökonomische Entwicklung Europas*, IV, pp. 104 et suiv. Berlin, 1909.

On ne compte donc que les mâles adultes. Le recensement en relève 645. Sur 456 esclaves dont la couleur est indiquée, 117 sont blancs, 115 olivâtres et 224 noirs. Ces noirs sont bel et bien des Nègres, et 112 d'entre eux sont spécifiés être des Nègres du Bornou, région située au sud du lac Tchad. Ce sont donc des Nègres du type soudanais, platyrhiniens, à cheveux en grains de poivre et à peau très noire.

Comme nous l'avons dit, ces esclaves étaient traités assez humainement et, à la différence de ceux de l'antiquité, se reproduisaient librement. De là la forte proportion des esclaves qui sont recensés comme nés au domicile de leurs maîtres. Cette proportion, dit M. Livi, est d'autant plus forte que la couleur des sujets devient plus claire, ce qui fait supposer un métissage actif.

En Sicile, on trouve encore des traces de l'esclavage à la fin du XVIII^e siècle. Il y a même une sentence de la Cour suprême de Palerme, en date du 22 mai 1812, qui ordonne qu'un esclave fugitif qui s'était enrôlé dans la marine soit restitué à son maître. « L'esclave, même s'il a reçu le baptême, doit rester dans sa condition servile », dit le jugement. Cette sentence n'est pas encore vieille d'un siècle.

La population sicilienne a donc subi, pendant plusieurs centaines d'années, une infiltration continue de sang étranger, principalement africain, « infiltration restée ignorée parce qu'elle s'est faite en dehors des événements retentissants qu'enregistre de préférence l'histoire, mais peut-être plus importante, plus étendue, eu égard au grand laps de temps qu'elle a duré, que n'importe quelle autre invasion historique ». Cette infiltration peut, dit M. Livi, servir à expliquer la variété des types que l'on rencontre en Sicile et surtout la différence notable entre certains caractères anthropologiques externes, qui apparaît dans cette île plus qu'ailleurs entre les classes cultivées et les classes populaires. Ainsi s'explique aussi la présence de types craniologiques à caractères négroïdes ou quasi négroïdes. Il n'est donc pas nécessaire de remonter jusqu'aux invasions protohistoriques ou arabes.

Les recherches de M. le Prof^r Livi sont d'autant plus intéressantes, qu'on a cherché tout récemment à énerver l'explication de la présence du type mongolique dans l'Europe centrale et occidentale ensuite de l'immigration d'esclaves, par une hypothèse suivant laquelle le type mongolique serait le représentant d'une race ayant prédominé autrefois dans ces régions, mais qui aurait été asservie après l'invasion des « Aryens ». On ne fait d'ailleurs pas de

cette race primitive une race mongolique pure, mais on lui suppose un type qui aurait simplement des affinités avec la race mongolique (1).

M. Livi croit devoir faire remarquer, en terminant sa seconde note, que les peuples latins ont toujours pu s'assimiler facilement les peuples d'autres races, même de races inférieures. C'est là une faculté qui manque aux peuples du nord. Ainsi, aux États-Unis d'Amérique, il n'y a pas eu de fusion entre les Nègres et les Blancs.

L'immigration servile aux États-Unis est comme une tache d'encre sur du papier blanc : elle conserve des limites bien définies ; la même immigration en Italie est comme une tache d'huile qui s'étend peu à peu jusqu'à envahir toute la page. Nous verrons tantôt ce qu'il faut penser de cette comparaison. Nous voudrions d'abord présenter quelques observations que nous a suggérées la lecture de ces deux mémoires.

II.

Il est à remarquer qu'à l'époque romaine la Sicile a été plusieurs fois le théâtre de guerres serviles. C'est en Sicile que florissait le système des plantations, c'est-à-dire « la culture des champs par une troupe d'esclaves souvent enchaînés, qui, avec des carcans aux jambes, se livraient aux travaux des champs sous l'œil de surveillants pendant le jour et étaient enfermés ensemble pendant la nuit dans la prison commune, quelquefois souterraine, des ouvriers. Ce système de plantations était venu de l'Orient à Carthage et paraît avoir été apporté par les Carthaginois en Sicile, où, sans doute pour cette raison, il apparaît plus fréquemment et plus complètement qu'en aucune autre partie des possessions romaines (2).

Chacun connaît les deux grands soulèvements d'esclaves qui se produisirent dans l'île, le premier de 138 à 132, le deuxième de 103 à 99 avant Jésus-Christ. Ce que l'on sait moins et ce qui est intéressant à notre point de vue, c'est que les deux fois les travailleurs libres firent cause commune avec les esclaves révoltés.

Ce seul fait est déjà l'indice d'une constitution sociale très lâche, où les classes sont peu différenciées, et c'est l'organisation économique qui le voulait ainsi.

(1) G. MEISTER dans *Die Umschau*. Cet article est reproduit, en partie, dans *MONATSSCHRIFT FÜR SOZIOLOGIE*, 1909, p. 435.

(2) MOMMSEN, *Histoire romaine*. Trad. De Guerle, 1882, t. IV, p. 181.

Le système des plantations suppose la grande, la très grande propriété (*latifundia*), et celle-ci se caractérise par l'absentéisme et l'exploitation par intermédiaires. Ces intermédiaires sont souvent eux-mêmes des esclaves. Un pareil système ne laisse en présence que des éléments d'ordre inférieur, appelés plutôt à se fondre qu'à se repousser. Puis, en fait, les spéculateurs romains ne se gênaient pas pour placer un grand nombre d'hommes libres parmi leurs esclaves. Ainsi, nous pouvons déjà constater que c'est pour des raisons d'ordre sociologique que les Latins de Sicile se montrèrent, dans l'antiquité, plus disposés à se rapprocher de l'élément servile. La pénétration mutuelle de races déjà très mélangées à cette époque, fut favorisée par les circonstances. Celles-ci varièrent peu pendant le moyen âge et elles se présentent de nos jours même avec des caractères étonnamment semblables.

Aujourd'hui encore, les conditions économiques et sociales de la Sicile sont très primitives. L'agriculture y est organisée de telle façon que les paysans doivent se rendre au travail sur les terres de leur maître à plusieurs kilomètres de leur propre famille. « Le mari éloigné (par la nécessité de se rendre au travail) perd de vue sa famille ; la femme, soumise à de dures épreuves, abandonnée à ses propres forces, cède souvent au besoin, qui est un mauvais conseiller... Le manque et l'exiguité des habitations, le manque de maisons de campagne, la rareté des voies de communication, voilà autant de causes qui relâchent les liens de famille, tuent le sens moral... Ici on vend les femmes, là les incestes sont fréquents, ailleurs on vend les filles, comme un objet quelconque, à qui les paie le plus cher... Les naissances illégitimes atteignent un chiffre effrayant ; les viols, au contraire, sont rares à cause de la facilité des femmes. Tout cela s'accomplit sans pudeur comme des œuvres de déments... Un exemple typique du manque complet de sentiments affectifs parmi les basses classes sociales est la vente que les familles des paysans du midi de l'Italie font de leurs enfants. Des entrepreneurs achètent à vil prix ces pauvres petits et les conduisent en France pour les exploiter en les soumettant aux travaux les plus pénibles (1). » C'est cet ensemble de circonstances que les économistes italiens englobent aujourd'hui dans ce qu'ils appellent « le problème de l'infériorité méridionale (2). »

Ces considérations démontrent assez que, dans le processus du

(1) NICEFORO, *Les classes pauvres*, Paris, 1905, p. 323 et note.

(2) CAMMARERI SCURTI, dans *Critica sociale*, 1909, n^{os} 10-12.

croisement des races, les conditions sociologiques jouent un très grand rôle. Dans l'exemple de M. Livi, il s'est trouvé que la Sicile a offert, sociologiquement parlant, un terrain plus favorable au mélange des types, grâce au tissu moins résistant de la structure sociale de cette île.

Nous voilà donc en présence d'un système économique, les plantations, qui exige l'emploi d'un personnel nombreux recruté dans l'antiquité à l'aide de l'esclavage. Ce phénomène n'est pas particulier à la Sicile, ni à l'Italie. Il y eut des exploitations de l'espèce dans toutes les provinces romaines. Mais l'esclavage résultant de la guerre était-il le seul réservoir où puisaient les entrepreneurs de l'époque? Il s'en faut de beaucoup. Diverses conditions d'ordre économique provoquaient des migrations individuelles ou collectives de travailleurs vers des centres plus favorables au point de vue économique. Les famines, le manque de sécurité, les épidémies agissaient tour à tour pour déplacer certains groupes.

L'antiquité avait aussi des centres industriels. Dans les villes, l'industrie et le commerce étaient le plus souvent aux mains des immigrés. Les agglomérations urbaines offraient d'ailleurs une foule de ressources; mais, en dehors de cela, il restait encore aux chômeurs un excellent moyen de se tirer d'affaire, c'était de se diriger vers une exploitation agricole, un domaine rural, et de s'y faire engager comme esclaves ou colons. Les Germains eurent très souvent recours à ce moyen, déjà bien avant les invasions. Ils venaient dans l'Empire implorer des terres ou entraient au service militaire.

Avant les invasions, on constate que « le nombre de Germains qui sont soldats de Rome, et soldats fidèles, est incalculable ⁽¹⁾. » Pourquoi les provinces romaines et la ville de Rome elle-même apparaissaient-elles ainsi comme une terre promise aux Germains? C'est que chez eux le sol était pauvre et l'existence troublée; dans l'Empire, ils savaient que la terre était fertile et que les fruits du travail étaient garantis par des institutions fixes. Ils se portèrent vers ces contrées comme vers un séjour désirable; l'Empire leur apparaissait comme une terre privilégiée, où l'on ne pouvait pas manquer d'être heureux... « Nous sommes prêts, disaient-ils, si c'est la volonté de l'Empereur, à vivre dans les limites de l'Empire et à occuper un district aussi éloigné qu'on voudra; désormais tranquilles, nous serons voués au culte de la paix, comme d'une

(1) FUSTEL DE COULANGES, *L'invasion germanique*, 1891, p. 317.

divinité bienfaisante, et nous accepterons les charges et même le nom de tributaires ⁽¹⁾. »

N'est-ce pas exactement ce qui se passe aujourd'hui dans l'esprit des habitants de ces régions pauvres et désolées qui entendent parler des richesses de l'Amérique et qui émigrent en masse vers ces contrées plus hospitalières? La forme même de ces migrations n'a guère changé. La forte constitution administrative des États contemporains ne permet plus d'invasions brusques; mais le fait des déplacements de population n'en subsiste pas moins avec toutes ses conséquences. Et il s'agit bien de déplacements de masses. Que l'on considère qu'en 1905, en une année, 62,290 émigrants ont quitté la seule province de Calabre et qu'en trente ans cette région a vu partir 480,000 de ses habitants!

Le moyen âge aussi est tout plein de ces migrations dont on ne paraît pas soupçonner l'étendue. Un fait économique, la famine, entraînait souvent l'exode en masse de certaines populations qui abandonnaient leurs foyers sans trop savoir où se diriger, à cause du manque de moyens de communications.

Nous désignons par là non seulement les routes, mais encore les rapports d'homme à homme concernant les centres éventuels de travail ou de ravitaillement. Aujourd'hui, la poste et les journaux permettent une connaissance approximative du marché du travail. Au moyen âge, il ne circulait guère de connaissances de cette espèce, sauf peut-être au sein des corporations.

Pendant la grande famine de Bohême (1280-1282), des bandes se répandent sur toute l'Allemagne, en s'émiettant à mesure qu'elles s'éloignent de leur point de départ. Parfois aussi ces bandes se rallient autour de riches abbayes ou dans des villes épiscopales. Vers la fin du XII^e et au commencement du XIII^e siècle, il y eut, dans les Pays-Bas, des famines, des épidémies et des inondations qui chassèrent une partie de la population vers l'Allemagne orientale.

On pourrait, paraît-il, rattacher à cette émigration les débuts de la colonisation de l'Allemagne orientale. En 1259, il y eut une famine en Bavière : « Fames valida fuit et multitudo hominum in Ungariam profecta est », dit le chroniqueur. On pourrait multiplier ces exemples ⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Ibidem*, pp. 365-371.

⁽²⁾ Sur tout ceci, voir l'intéressant ouvrage de FRITZ CURSCHMANN, *Hungersnöte im Mittelalter*. Leipzig, 1900.

Il s'en trouve qui intéressent particulièrement notre pays. Vers l'an 1000, des Hongrois, pressés par une disette affreuse, étaient venus demander à l'évêque de Liège un asile et du pain. L'évêque les avait accueillis et fixés dans son diocèse. Vingt-cinq ans après, des Liégeois, se trouvant dans le même besoin et comptant sur une juste réciprocité de la part du roi de Hongrie, quittent leurs foyers et vont s'établir au cœur du royaume de Saint-Etienne ⁽¹⁾.

N'oublions pas (car là encore nous découvrons le motif économique) qu'il y eut au moyen âge des déplacements de peuples effectués par les souverains dans le but de coloniser des contrées incultes ou insuffisamment peuplées.

Pour ne citer qu'un exemple, la *Chronique de Minden* raconte que, « afin que le territoire d'au delà du Weser ne demeurât pas désert et inculte, l'Empereur (Charlemagne) y envoya une population nouvelle tirée de la Francie, de l'Elflarie, de la Hasbanie et de l'Ardenne ⁽²⁾. »

Dans un ouvrage récent de M. LUCHAIRE, *La Société française au temps de Philippe-Auguste* ⁽³⁾, nous lisons encore que « l'exode des individus ou même des populations en masse... est un fait bien plus fréquent dans la France du moyen âge qu'on ne serait tenté de le croire. On s' imagine que le paysan de ce temps ne bouge pas, qu'il est rivé à sa glèbe. Mais on constate, au contraire, quand on regarde de près les documents, une circulation très active et très intense du peuple rural. Il était alors beaucoup moins sédentaire, beaucoup plus nomade qu'il ne l'est aujourd'hui. Non seulement, il existait à côté de la classe des cultivateurs fixés au sol, une classe de défricheurs errants, les « hôtes » qui faisaient métier de circuler de forêt en forêt; mais il est certain que la catégorie de ces hôtes était tous les jours renforcée par des serfs émigrants, en rupture de servage. »

Cet aperçu historique nous permet de compléter la tentative de M. Livi en montrant tout ce que peut avoir de fécond, au point de vue de l'étude des croisements, l'examen des déplacements de populations sous l'empire de circonstances économiques. L'escla-

⁽¹⁾ On consultera à ce sujet l'excellente monographie d'ÉMILE DE BORCHGRAVE, *Les colonies belges qui s'établirent en Allemagne, etc.*, dans les MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE, t. XXXII, 1865.

⁽²⁾ *Ibidem*, p. 31.

⁽³⁾ Paris, 1902, p. 430.

vage n'est qu'une de ces circonstances. Il en existe bien d'autres. Sans doute, tout ceci sort du cadre que s'est imposé l'éminent professeur de Rome et nous n'entendons nullement lui faire un reproche de s'être cantonné dans son pays et dans une époque déterminée. Nous dirons même que c'est ainsi qu'il faudra procéder dans toutes les régions. Nous avons simplement voulu montrer tout ce qu'on pouvait tirer du motif économique, si on le suivait à travers les siècles. Et comme notre époque est précisément caractérisée par un développement économique dont les périodes précédentes n'offrent aucun exemple, nous ne pouvons évidemment nous arrêter au seuil de l'histoire contemporaine.

III.

Si la connaissance des infiltrations lentes d'éléments étrangers dans un groupe humain plus ou moins homogène est assurément essentielle pour permettre d'apprécier un type racial à un moment déterminé de son histoire, il importe de préparer dès maintenant les recherches qu'on pourra faire un jour sur nos populations.

Nous venons de dire que, dans nos régions, les infiltrations étrangères ont dû être très considérables déjà avant la colonisation romaine. Elles n'ont pas cessé depuis. Malheureusement les textes sont plutôt rares et l'on ne connaîtra probablement jamais exactement les éléments qui sont venus se croiser dans cette partie de l'Europe.

C'est pour éviter à nos successeurs de pareilles incertitudes qu'il conviendrait de fixer dès maintenant, avec le plus de précision possible, les très nombreuses migrations qui s'effectuent sous nos yeux, un peu partout, à la surface du globe. Pour donner une idée de l'étendue de cette tâche, nous voudrions dire ici quelques mots d'une forme très particulière de migration à laquelle on pense généralement peu et qui joue cependant un rôle. Nous voulons parler des migrations d'ouvriers industriels et agricoles. Un grand nombre de régions à populations denses et pauvres envoient régulièrement vers d'autres régions à populations plus clairsemées ou plus riches la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution de certains travaux qui, dans bien des cas, ne pourraient se faire sans ce supplément de bras. Tantôt ces émigrations sont permanentes, l'individu se fixant à l'endroit où il trouve un travail régulier ou mieux rémunéré, tantôt elles sont temporaires, l'individu ne

quittant son pays que pendant un temps déterminé qui peut varier entre plusieurs années et une seule saison.

Les émigrations permanentes d'ouvriers sont bien connues. Que l'on songe aux très nombreux Italiens fixés dans certaines régions de la Suisse, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la France, pour ne parler que de l'Europe; aux Belges émigrés dans certaines régions de la France (il y en avait 323,400 en 1901); aux Chinois émigrés aux États-Unis et en Australie. A côté de ces émigrations à caractère durable, il y a des émigrations temporaires d'ouvriers agricoles beaucoup moins étudiées et qui doivent exercer aussi une action sur la constitution des races par les individus qu'elle laissent çà et là, en plus petit nombre, il est vrai. Ces individus exercent aussi une influence plus discrète, à peu près analogue à celle qui a dû se produire en Sicile au moyen-âge, mais dont il importe de tenir compte si l'on veut réellement fixer l'importance de l'élément étranger dans une population déterminée. Ainsi en Danemark, il y a une forte immigration saisonnière d'ouvriers agricoles polonais qui arrivent dans ce pays en mars et retournent chez eux en novembre. En 1907, on compta près de 7,000 de ces ouvriers, dont 5,000 femmes. Et dans notre pays même, ne voyons-nous pas 60,000 Flamands se rendre chaque année en France pour y faire la moisson et y assurer la récolte des betteraves? Quelques-uns de ces ouvriers restent ou reviennent s'établir définitivement dans les districts où ils ont d'abord émigré temporairement. S'il faut tenir compte, comme le voudrait M. Livi, de toutes les influences, de toutes les infiltrations qui peuvent contribuer à modifier la constitution d'une race ou d'un type, il convient aussi, semble-t-il, d'étudier de plus près, au point de vue anthropologique, les déplacements dont nous venons de parler.

En effet, l'émigration temporaire peut avoir une tendance plus ou moins marquée à devenir permanente. Le centre d'immigration absorbe tantôt quelques individus seulement, comme les Polonais en Allemagne et dans les pays scandinaves, tantôt des groupes considérables, comme les Italiens en France. L'Italien oublie sa langue et se fusionne rapidement avec l'élément français (1). Après deux ou trois voyages, il quitte définitivement sa mère patrie. Par exemple, dans la région de Chambéry, presque tous les entrepreneurs de travaux publics sont des Italiens natura-

(1) *Emigrazione e colonie*. Roma, 1903, I, 1, p. 230.

lisés ; ils doivent acquérir la nationalité française pour prendre part aux adjudications publiques. On peut noter ici l'influence de l'élément sociologique ⁽¹⁾. De même, on a constaté dans la région de Marseille que « si au début l'immigration italienne a été surtout temporaire, elle a acquis avec le temps un caractère permanent, au moins en partie ; les émigrés, lorsqu'ils sont pourvus d'un emploi stable et se sont insensiblement adaptés au milieu nouveau, y demeurent volontiers et ne songent plus à retourner au pays natal ; ils n'y trouveraient peut-être pas une occupation aussi rémunératrice ; peut-être aussi ne pourraient-ils plus s'adapter à leur ancien genre de vie ⁽²⁾. » En outre, beaucoup d'ouvriers italiens qu'on rencontre dans cette région et spécialement dans la ville de Marseille, tout en ne fixant pas leur résidence définitive dans cette ville, y restent un temps assez long. Il s'agit alors d'individus exerçant certains genres d'industrie et de commerce qui, par leur nature même, ne peuvent se pratiquer toute l'année avec la même intensité, mais subissent des variations ou des arrêts ; ces ouvriers sont obligés de se procurer pendant les périodes de chômage, un gagne-pain d'un autre genre en se transportant dans une autre partie de la région, ou en rentrant temporairement dans leur patrie ; c'est ce qui fait que cette branche de l'émigration italienne ne peut être considérée ni comme temporaire, ni comme permanente, mais participe de la nature de ces deux migrations ⁽³⁾.

Enfin, beaucoup restent dans le pays pour avoir épousé des Françaises ⁽⁴⁾. L'influence des idées françaises comme motif d'attraction et de fixation est aussi très considérable.

Le croisement de races, de variétés, de types est assurément dans tout cela le phénomène essentiel. Mais il n'est pas le seul à considérer. Le va et vient de masses de population contribue aussi à répandre des usages et notamment des usages relatifs à l'alimentation, au vêtement, à l'habitation, à l'hygiène. C'est ainsi que les esclaves nègres ont trouvé dans les États-Unis du sud un milieu beaucoup plus favorable au développement de leur race que leur milieu d'origine, et c'est pourquoi ils sont devenus rapidement

(1) *Emigrazione el colonie*, p. 245.

(2) *Ibidem*, I, 1, p. 253.

(3) *Ibidem*, p. 253.

(4) *Ibidem*, p. 311.

supérieurs à leurs contemporains de l'Afrique occidentale (1). Bien que le facteur alimentation ne doive pas être exagéré, puisque la plupart des anthropologues admettent que ses effets sont purement personnels à ceux qui en profitent et ne sont pas de nature à modifier le type même, il n'est cependant pas négligeable.

Le D^r R. Collignon, dans une très intéressante étude sur l'anthropologie de la France, constate judicieusement que « la mauvaise nourriture, insuffisante en qualité et en quantité, jointe si l'on veut à un ensemble d'autres conditions hygiéniques et sociales défectueuses, aura surtout pour conséquence de retarder le développement. Tant que les sujets y sont soumis, ils restent petits, maigres et maladifs. Qu'une circonstance occasionnelle vienne les arracher à leur milieu natal pour les soumettre avant la fin de la croissance normale à un régime meilleur, ils regagneront bientôt ce qui leur était dû de par la race et reprendront les caractères normaux de taille et de vigueur de celle-ci. C'est ce qui se produit actuellement dans tous les pays pauvres, grâce au service militaire personnel et obligatoire, car le régime alimentaire de la caserne, malgré ses imperfections, est, pour le paysan des régions déshéritées, une véritable bombance (2). » Ce qui se dit ici du régime de la caserne, s'applique aussi bien au régime alimentaire nouveau auquel sont soumis des immigrés, soit que leur travail leur impose une nourriture différente, comme c'est le cas pour les Italiens aux États-Unis, soit que les usages ou mêmes les lois leur procurent une alimentation plus substantielle ou simplement plus régulière.

A ce propos, nous citerions volontiers l'exemple des Polonais dont nous avons déjà parlé. Dans leur propre pays, en Galicie et dans la Pologne russe, « le genre de vie de la population est extrêmement misérable : des huttes en torchis, qui souvent menacent ruine, rien que les ustensiles les plus indispensables, des instruments agricoles préhistoriques, du bétail famélique. La nourriture se compose de pommes de terre, de choux, de haricots, de pois, de bouillie d'orge et de farine de seigle ; les œufs, le lait, la volaille sont vendus et le prix en est employé à l'achat de vêtements et au paiement des impôts. On ne mange que rarement du pain de

(1) TILLINGHAST, *The Negro in Africa and in America*. New-York, 1902, p. 224. Voir aussi tout le chapitre IV de la 2^e partie de cet ouvrage (pp. 123-134), très intéressant à cet égard.

(2) *Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 2^e série, t. 1^{er}, 1895, pp. 33-34.

seigle et pour ainsi dire jamais de viande, même les paysans les plus aisés la considèrent comme un luxe prodigieux... Aussi se plaint-on en Allemagne de ce que les Polonais de Galicie, insuffisamment nourris, ne peuvent fournir un travail suffisant : le Polonais, dit-on, consomme la ration d'un demi-homme et fournit le travail d'un quart d'homme (1). »

Or, on a constaté ce fait curieux que si à leur arrivée en Allemagne, fin février, ces Polonais fournissent un travail moindre, leur rendement augmente notablement après quinze jours ou un mois de séjour.

Bien plus, chez les ouvriers qui émigrent souvent, on remarque une amélioration croissante de l'apparence extérieure, ainsi que de toute la conduite en général (2). La même observation a pu être faite aux Etats-Unis.

« Il y a de bonnes raisons de croire que le milieu social plus favorable des Etats-Unis joue un grand rôle dans un meilleur développement des immigrants, et cela grâce aux statistiques anthropométriques réunies par Bowditch, à Boston, et Peckham, à Milwaukee; ces observations ont fait voir que les enfants d'immigrés élevés en Amérique sont mieux développés que les enfants européens.. Des statistiques que j'ai eu l'occasion de réunir récemment, dit M. Boas, semblent prouver que le développement des enfants d'immigrants est d'autant meilleur que le séjour de leurs parents aux Etats-Unis est plus ancien. Je pense que cela signifie simplement que le bien-être économique des immigrants s'accroît, dans l'ensemble, avec la durée de leur séjour ici et que la meilleure alimentation qui en résulte pour les enfants leur vaut également un développement physique plus avantageux (3). »

IV.

Ce que nous avons dit tantôt de l'heureuse influence exercée sur les Nègres par les conditions générales de l'existence aux Etats-Unis, nous amène naturellement à examiner la valeur de l'appré-

(1) HÖYER, *De polske Vandrearbeider*. (DET NY AARHUNDREDE, juni 1909, p. 72.)

(2) STUTZKE, *Die Preussengängerei*. Neudamm, 1903, pp. 48, 52, 63.

(3) FR. BOAS, *Race problems in America*. (SCIENCE, may 28, 1909, p. 840.)

ciation de M. Livi, que la population noire fait « tache d'encre » dans les Etats américains.

D'abord, au point de vue historique, cette comparaison ne semble pas justifiée.

Avant leur libération, les Nègres d'Amérique montraient déjà une forte tendance à se mélanger avec la race blanche. On calculait que, en Mississipi et en Louisiane, la proportion des mulâtres vis-à-vis des Nègres purs était, avant la guerre de sécession, comme un est à trois. Il est vrai qu'à cette époque aussi, un médecin américain, le Dr Nott, avait remarqué que le mulâtre était moins fécond et moins résistant que le créole de la Nouvelle-Orléans (le créole provenait d'un croisement d'Espagnols, de Portugais, de Français, d'une part, et de Nègres, d'autre part). Les peuples de l'Europe méridionale, avec leur peau foncée, leurs cheveux et leurs yeux noirs et leur tempérament vif, pouvaient avoir plus d'affinités avec les Nègres que les Teutons à la peau blanche, aux cheveux blonds, aux yeux bleus et au tempérament plus phlegmatique (¹).

On remarquait pareillement que les mulâtres de la Jamaïque, colonie anglaise, avaient une vitalité et une fécondité plus limitées, tandis que ceux de Cuba, d'Haïti et de Porto-Rico, colonies espagnoles, étaient sains et prolifiques (²).

Mais la vitalité du métis n'est pas en cause ici. C'est le fait même du croisement qui est important. Or, ce croisement a lieu et se continue. Il s'est ralenti, il est vrai, et il y a à cela deux raisons : la première, c'est que les Blancs et les Nègres sont répandus de façon inégale sur un territoire immense, côte à côte dans les États du sud, mais plus clairsemés dans ceux du nord. Les établissements du nord des États-Unis constituaient ainsi une masse compacte, de pénétration plus difficile à cause de la prépondérance, dans ces établissements, de la main-d'œuvre libre. La deuxième raison, c'est que les excès commis par les Nègres, lorsqu'ils furent investis du droit de vote et se furent emparés du pouvoir politique dans les États du sud, excitèrent une réaction violente et profonde qui dure encore aujourd'hui. Aussi longtemps qu'il était asservi et tenu en bride, le noir était tolérable et les relations qui existaient entre lui et son maître n'étaient en somme pas autre chose que celles de

(¹) TILLINGHAST, *The Negro in Africa and America*. New-York, 1902, p. 119.

(²) IDEM, *Op. cit.*, p. 120.

maître à domestique. Maintenant ces relations, d'ailleurs de courte durée, ont été soudainement brisées au profit de l'égalité. « Le Nègre ne peut surmonter la difficulté de faire taire ses instincts héréditaires qui ne sont pas en harmonie avec l'organisation sociale des États-Unis. Deux ou trois siècles sont une période trop courte pour parcourir presque toute la carrière du développement humain ⁽¹⁾. »

Il se passe donc ici un phénomène inverse de celui que nous avons rencontré en Sicile. La constitution sociale puissante et serrée des États-Unis repousse dans une certaine mesure les éléments trop différents que la race nègre cherche à y introduire. Mais le croisement s'y opère quand même.

M. Boas est très affirmatif à cet égard :

« Si l'on regarde dans un avenir éloigné, on peut dire avec assez de certitude que, à raison de la mobilité croissante du Nègre, le nombre des individus de sang pur va diminuer rapidement; et puisqu'il n'y a pas d'introduction de nouveau sang nègre, il ne peut subsister le moindre doute que l'effet ultime du contact entre les deux races doit nécessairement être un accroissement continu du sang blanc dans la communauté nègre. La persistance du type nègre pur est pratiquement impossible ⁽²⁾. » Il est regrettable que les statistiques américaines (celles des *Census*), si complètes à d'autres égards, aient cessé de nous renseigner sur le nombre et la répartition des mulâtres après 1890. Les uns estiment que leur nombre augmente peu rapidement, d'autres, comme M. Boas, paraissent enclins à admettre une augmentation accélérée. M. Boas nous dit ceci :

« Il est assez difficile de déterminer le degré de rapidité avec lequel se fait le mélange de types distincts, si le choix des conjoints est abandonné au pur hasard. J'ai fait ce calcul et je trouve que dans une population dans laquelle deux types se mélangent, et dans laquelle les deux types sont également représentés, il y aura à la quatrième génération moins d'une personne par 10,000 de descendance pure. Si la proportion de deux types primordiaux est de 9 à 1, il y aura dans la partie la plus nombreuse de la population seulement 18 personnes pour 1,000 qui, à la quatrième génération, seront de descendance pure ⁽³⁾. »

(1) TILLINGHAST, *Op. cit.*, p. 226.

(2) BOAS, *Loc. cit.*, p. 818.

(3) BOAS, *Loc. cit.*, p. 847.

Ces considérations tendraient à montrer que si la race blanche n'est pas exposée à subir, dans son ensemble, un mélange avec l'élément noir, celui-ci est appelé à s'appauvrir peu à peu par l'introduction de sang européen. En dernière analyse, le groupe nègre finirait tout de même par se fondre entièrement dans le reste de la population.

V.

Grâce à l'activité des bureaux statistiques des différents états, grâce à la complication même de notre politique sociale, il sera un jour possible de relever, à une unité près, le nombre d'individus étrangers fixés dans une population déterminée, de noter leur état civil, leur genre de vie. Nous savons déjà tout cela, ou à peu près, pour les Polonais de la Suède et du Danemark, par des enquêtes officielles entreprises par ces pays ; pour ceux de l'Allemagne, par de nombreuses monographies ; pour l'immigration aux États-Unis, par une littérature officielle et privée qui constituerait à elle seule un fort volume.

Nous ne croyons pas devoir insister sur la manière dont ces documents devraient être utilisés. Il appartient aux anthropologues et, en général, à tous ceux qui aiment les études d'observation directe, de rechercher les conditions du croisement de groupes différents localisés sur un même territoire, de noter les échanges de culture qui se produisent entre eux et d'en dégager les effets naturels ou éventuels. Lorsque ces éléments sont bien définis, il devient relativement plus facile, grâce à l'organisation moderne de l'état-civil, d'observer leur action. L'exécution d'un travail de l'espèce pourrait être commodément assurée par le système des monographies locales.

On publie aujourd'hui beaucoup de monographies de communes ou de régions⁽¹⁾ ; il serait désirable que les conditions économiques y fussent soigneusement décrites. Quant à la partie anthropologique pure, elle doit nécessairement être confiée à des spécialistes.

La rédaction d'un questionnaire *ad hoc*, largement répandu dans la région intéressée, contribuerait à hâter la réunion des matériaux nécessaires. Certains états ont fait preuve, dans cet ordre

(1) Parmi les dernières en date, nous tenons à citer celles des *Communes namuroises*, dirigées par M. le chanoine ROLAND et actuellement en cours de publication.

d'idées, d'une initiative qu'on ne saurait trop approuver. L'*Anthropométrie militaire* elle-même doit son existence à une initiative de ce genre ⁽¹⁾.

Les considérations que nous avons émises au cours de ce rapide aperçu n'ont d'autre but que de fournir une contribution à la méthodologie de ces recherches.

Les circonstances économiques ont joué, à côté des événements politiques et religieux, un rôle considérable dans la constitution sociale des peuples européens. Elles sont loin d'avoir épuisé leur effet. Il importe donc de suivre M. Livi dans la voie qu'il a ouverte pour le moyen âge.

Nous ne croyons pas que les documents que nous a laissés cette période aient jamais été utilisés en ce sens. Il y a là un nouveau champ d'activité offert aux anthropologues; mais ils ne pourront, dans cette tâche, se priver du concours des historiens, des économistes et des sociologues.

Les événements qui se passent sous nos yeux le démontrent suffisamment. Et ne démontrent-ils pas en même temps la solidarité profonde qui unit toutes les sciences, de façon à rendre nécessaire une coopération étroite de ceux qui puisent tant d'autorité dans l'étude des spécialités, mais qui ne peuvent se résigner à rester dans les limites de ces spécialités? Des problèmes de cette envergure ne peuvent être résolus à la seule lumière d'une discipline déterminée.

Nous serions heureux, pour notre part, si la Société d'anthropologie voulait bien nous autoriser à lui apporter dans la suite quelques contributions aux recherches si heureusement inaugurées par l'éminent auteur de l'*Anthropométrie militaire*.

M. le Président félicite MM. Vervaeck et Warnotte à propos des intéressants travaux qu'ils viennent de présenter et les remercie au nom de la Société.

(1) Rappelons qu'il existe en Danemark une *Commission anthropologique officielle* qui a déjà publié plusieurs rapports.